

Nombre de Membre		
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

SOUS-PREFECTURE  
DE BONNEVILLE

15 SEP. 2020

COURRIER ARRIVÉ

Commune de MORILLON

Séance du Jeudi 3 septembre 2020

Date de la convocation
28.08.2020

Date d'affichage
28.08.2020

L'an deux mille vingt, le 3 septembre à 20 heures,  
le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au  
nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence  
de M. Simon BEERENS-BETTEX, Maire.

**Présents :** M. BEERENS-BETTEX Simon, M. CLERENTIN Raphaël, Mme  
BOSSE-BRISCHOUX Stéphanie, M. VUILLE Bertrand, M. PINARD Jean-Philippe,  
M. GIRAT Martin, Mme DUNOYER Marie, M. CONVERSY Eric, M. BOUVET  
Jérémy, M. SERAPHIN Gilles, Mme REVEL Béatrice, M. POLONIA Alexi, Mme  
PEREIRA Jocelyne, Mme LENOIR-DENARIE Karine.

**Excusés :**

Mme CHEVRIER-DELACOSTE Lisette qui donne pouvoir à M. Simon BEERENS-BETTEX

**A été nommé secrétaire de séance :** Karine LENOIR-DENARIE

**Délibération n° 2020.77**

**Objet de la délibération**

**DESIGNATION DES REPRÉSENTANTS A LA COMMISSION  
COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS**

Les articles 1650 et 1650 A du code général des impôts (CGI) prévoient l'institution dans chaque commune d'une commission communales des impôts directs (CCID). Cette instance est chargée, généralement au cours d'une seule réunion annuelle, d'évaluer et de réajuster, si nécessaire, les valeurs des bases servant au calcul de la taxe sur le foncier bâti et non bâti.

Cette commission est composée du maire et d'un adjoint délégué et de 6 commissaires titulaires ainsi que 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Suite aux élections municipales, le 15 mars dernier, de la commune de Morillon, il s'avère nécessaire de procéder à la désignation des membres d'une nouvelle CCID. Le conseil municipal devra proposer au directeur régional/départemental des finances publiques (DR/DGFIP) une liste lui permettant de désigner les commissaires et leurs suppléants en nombre double (soit 12 titulaires et 12 suppléants parmi lesquels seront nommés les 6 commissaires titulaires et les 6 commissaires suppléants).

Les commissaires doivent :

- être âgés d'au moins 18 ans
- être de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de l'Union Européenne
- jouir de leurs droits civils
- être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune (taxe foncière, taxe d'habitation ou cotisation foncière des entreprises)
- être familiarisés avec les circonstances locales

- posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.

### **NOUVEAUTÉS 2020 !**

- **Simplification** : la loi de finances pour 2020 a supprimé l'obligation de désigner un commissaire extérieur à la commune ou propriétaire de bois.
- **Condition relative à l'inscription aux rôles** : à compter de 2020, il appartient au maire de vérifier que les personnes proposées sont effectivement inscrites sur l'un des rôles d'impôts directs locaux dans la commune.

Il est demandé au conseil municipal de dresser une liste comportant suffisamment de noms afin que le directeur des services fiscaux puisse désigner les commissaires et leurs suppléants (en nombre égal à celui des commissaires), en nombre double, à savoir 12 titulaires et 12 suppléants.

Monsieur le Maire, Simon BEERENS-BETTEX, sera représentée par Monsieur Bertrand VUILLE.

Le Conseil Municipal décide de renoncer au scrutin secret.

Le Conseil Municipal désigne 12 titulaires et 12 suppléants pour constituer la liste jointe en annexe.

### **VOTE DE L'ASSEMBLEE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

Au registre sont les signatures,  
Pour extrait conforme,

Pour le Maire empêché  
Le 1<sup>er</sup> adjoint



Raphaël CLERENTIN

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Affichée le :

Transmise en Sous-Préfecture le :

## Commune de

Par délibération n° 2020.77..... en date du 03/09/2020, le conseil municipal a établi la liste de proposition des personnes appelées à siéger à la commission communale des impôts directs (CCID).

### Modalités de remplissage du tableau

A l'aide de la délibération portant désignation des personnes proposées, les colonnes 1 à 5 doivent être systématiquement renseignées des informations demandées. La colonne 6 permet de sélectionner les impositions directes locales auxquelles est soumise la personne proposée : cette information est nécessaire pour permettre une représentation équilibrée des personnes désignées parmi les personnes imposées aux différentes taxes locales (taxe foncière - TF, taxe d'habitation - TH et cotisation foncière des entreprises - CFE) conformément à l'article 1650 du code général des impôts.

Si la commune comporte moins de 2 000 habitants, 24 propositions de personnes sont attendues. Dans les autres cas, 32 propositions sont attendues.

**Il est rappelé qu'en présence de liste incomplète ou en l'absence de liste, le directeur départemental/régional des finances publiques sera amené à désigner d'office des commissaires conformément à la loi.**

### Attention appelée

**L'ordre des personnes indiquées sur la liste n'a qu'une valeur indicative. Il ne préjuge pas des personnes qui seront désignées commissaire titulaire ou suppléant par le directeur départemental ou régional des finances publiques.**

**Le maire étant membre de droit de la CCID, il ne doit pas être mentionné dans les personnes proposées ci-dessous.**

Civilité	Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse	Impositions directes locales	
Col.1	Col.2	Col.3	Col.4	Col.5	Col.6	
1	MME	BAUD	Claudie	10/10/1962	119 chemin du Pré - 74440 MORILLON	TH / TF
2	M.	BASSET	Jean-Luc	11/09/1970	799 route des Champs - 74440 MORILLON	TH / TF / CFE
3	MME	SARTENE	Caroline	05/05/1962	192 route du Verney - 74440 MORILLON	TH / TF
4	M.	NICOLAS	Sébastien	25/04/1968	257 route du Vermet - 74440 MORILLON	TH
5	M.	AIT SLIMANI	Ahmed	28/07/1959	1040 route des Esserts - 74440 MORILLON	TH / TF
6	M.	CHASSANG	Xavier	27/11/1960	96 chemin des Miaux - 74440 MORILLON	TH
7	M.	ANDRES	Frédéric	18/04/1961	28 impasse des verpontois - 74440 MORILLON	TH / TF
8	MME	COZANET épouse DÉNARIÉ	Francine	10/09/1955	698 route de Samoëns - 74440 MORILLON	TH
9	M.	TRONCHET	Laurent	12/07/1972	583 route de Samoëns - 74440 MORILLON	TH / TF / CFE
10	MME	KOMPT	Madeleine	19/01/1949	252 chemin des Hauts de Charry - 74800 ETAUX	TH / TF / CFE
11	M.	AVIGNON	Jean-Robert	11/11/1944	402 route des Champs - 744440 MORILLON	TH / TF



Civilité	Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse	Impositions directes locales
Col.1	Col.2	Col.3	Col.4	Col.5	Col.6
12 M.	PINARD	Jean-Philippe	01/05/1951	1531 route des Esserts - 74440 MORILLON	TF
13 MME	DÉNARIÉ	Amélie	12/12/1972	39 impasse de l'Essert Est - 74440 MORILLON	TH / TF
14 M.	BURNIER	Bernard	23/05/1952	689 route de Samoëns - 74440 MORILLON	TH / TF
15 M.	PLAQUEVENT	Jean-Marc	28/05/1947	408 route des Grands Champs - 74440 MORILLON	TH / TF
16 M.	VERNERET	Pierre	01/10/1964	286 route du Verney - 74440 MORILLON	TH / TF
17 M.	DUBOIS	René	20/03/1964	67 route de samoëns - 74440 MORILLON	TH / TF
18 M.	DÉAGE	Guy	22/07/1945	143 route des Esserts - 74440 MORILLON	TH
19 M.	WEBER	Bertrand	15/02/1988	49 route du Verney - 74440 MORILLON	TH / TF / CFE
20 MME	BOUQUET	Marie-Noëlle	12/06/1965	680 route des Champs - 74440 MORILLON	TH / TF
21 M.	BOURSE	Jean-Marc	18/11/1950	Resi, la Gelinothe 417 route de morillon 1100 - 74440 MORILLON	TH
22 M.	BOUVET	Jérémie	20/03/1986	1529 route des Champs - 74440 MORILLON	TH
23 MME	TOSQUE	Nadine	15/12/1965	1040 route des Esserts - 74440 MORILLON	TH / TF
24 M.	CLERENTIN	Raphaël	08/11/1989	30 chemin du trente-six - 74440 MORILLON	TH / TF / CFE
25					
26					
27					
28					
29					
30					
31					
32					

Interlocuteurs(s) de la commune	Nom	Prénom	Courriel	Téléphone
	CHEREAU	Virginie	urba.foncier@mairie-morillon.fr	0450906949

